



HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'études en architecture - Diplôme d'Etat d'architecte

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'études en architecture - Diplôme d'Etat d'architecte. 2015, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. hceres-02041961

HAL Id: hceres-02041961

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041961>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master

Diplôme d'état d'architecte

- École nationale supérieure d'architecture et de paysage (Bordeaux)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAP) est située à Talence, dans la périphérie de Bordeaux, à proximité d'autres établissements universitaires. C'est la seule école d'architecture de la région Aquitaine et de la future grande région Aquitaine/Poitou-Charentes/Limousin. Elle dessert donc une vaste étendue géographique. Elle s'inscrit dans une tradition ancienne d'enseignement de l'architecture, en 1877, à l'école des beaux-arts de Bordeaux. La transformation en unité pédagogique autonome est opérée en 1968.

L'ENSAP a été la 1^{ère} école d'architecture à développer une formation dans une autre discipline, le paysage, pour lequel elle délivre le diplôme national d'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement). Cette spécificité marque fortement l'identité du projet de l'école, même si celle-ci regrette qu'elle soit trop faiblement affichée et exploitée.

Le projet d'école met en avant plusieurs axes : des relations fortes avec la région, son territoire et ses organisations ; des partenariats avec d'autres établissements ; une formation à la fois associée à l'université et orientée vers la maîtrise d'œuvre.

L'offre de formation comprend un cursus complet en formation initiale pour les deux cycles d'architecture, DEEA (diplôme d'études en architecture) et DEA (diplôme d'état d'architecte). Elle comprend également une formation de HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre), de doctorat et des masters co-habilités avec l'Université Bordeaux Montaigne. Elle assure par ailleurs une formation en paysage, dont le cursus doit être prochainement modifié en vue d'intégrer les dispositions du schéma européen de l'enseignement supérieur (LMD).

L'effectif étudiant est de 1020, dont 790 pour l'architecture. Les enseignants sont au nombre de 150, toutes formations confondues.

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : La formation est dispensée sur le site de Talence, sur le campus universitaire.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme d'état d'architecte ouvre à l'ensemble des métiers de l'architecture, sous les différents statuts. L'exercice libéral autorisant la signature de permis de construire nécessite une année supplémentaire d'études conduisant à la HMONP.

La formation se développe sur deux ans, soit 4 semestres, conclus par la soutenance du projet de fin d'études (PFE). Les enseignements des 3 premiers semestres sont répartis en 4 domaines d'étude (Architecture située, Architecture - Ville - Territoire, Concevoir et habiter l'architecture, Environnement, Architecture et ville durable), adossés aux unités de recherche de l'école. Trois enseignements obligatoires « de tronc commun » échappent à cette classification. L'étudiant peut choisir ses enseignements chaque semestre dans le domaine qu'il souhaite. Le parcours de recherche, constitué d'un séminaire et d'un mémoire, doit être accompli dans un domaine. Certains enseignements suivis à l'extérieur peuvent être validés par des ECTS flottants.

L'enseignement du projet des 3 premiers semestres, au sein de chaque domaine, peut revêtir différentes formes pédagogiques. Le sujet du PFE n'est pas obligatoirement rattaché à un domaine d'étude, ni les enseignants en charge de son encadrement, contrairement aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005.

Si cette organisation laisse une très grande liberté de choix à l'étudiant, la cohérence de son parcours dépend de ses choix successifs. La progressivité de l'approfondissement dans un domaine sur les 4 semestres reste accessible pour l'étudiant déterminé mais n'est pas soutenue par un fléchage explicite. Le travail sur le mémoire s'étale sur plusieurs semestres et peut donc se trouver décalé avec le reste de l'enseignement dans le cas de changement de domaine d'étude. Le PFE peut encore être déconnecté de la formation antérieure.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation semble hésiter entre deux directions :

- un 2^{ème} cycle fortement marqué par les unités de recherche présentes dans l'école, chacune étant associée à un domaine d'étude,
- un diplôme d'architecte totalement généraliste (à ce sujet, l'enseignement tardif du permis de construire en dernier semestre du 2^{ème} cycle est révélateur).

La liberté presque totale laissée à l'étudiant dans le choix des enseignements composant son parcours de master ne met pas en évidence les moyens d'en assurer la cohérence et l'efficacité. Le bénéfice que le PFE peut tirer de l'initiation à la recherche n'est pas favorisé. En effet, la mention recherche qui associe le parcours de recherche au projet n'est pas encouragée. Cette position est surprenante dans une école qui a rattaché les autres enseignements à des unités de recherche. Enfin, l'approfondissement des enseignements des domaines d'étude risque d'être limité par la nécessité d'accueillir chaque semestre des étudiants sans aucun acquis du domaine.

La diversité des enseignements et la qualité des enseignants, issus des unités de recherche, qui les dispensent, sont des atouts certains pour une formation de haut niveau. La liberté de choix, affirmée en 2^{ème} cycle aussi fermement qu'elle est contestée en 1^{er} cycle, mériterait sans doute quelques aménagements et un accompagnement renforcé.

L'accent est mis sur l'initiation à la recherche au sein de séminaires adossés aux unités de recherche. Le dispositif permet l'élaboration du mémoire sur les 3 premiers semestres et constitue un pré-requis à l'engagement des étudiants vers le PFE. La question du statut du PFE, totalement autonome dans l'organigramme général de la maquette pédagogique, se pose.

L'acquisition de compétences additionnelles est lisible. En matière de langues vivantes et étrangères et sur la base des acquis du 1^{er} cycle, l'apprentissage se poursuit au travers de la mobilité. Il est complété par un apprentissage par le biais du logiciel Rosetta Stone et par la possibilité de s'inscrire en dernier semestre dans un workshop en anglais. Un atelier « All over, l'architecture » avec des élèves du secondaire permet une initiation à la médiation en architecture. Par ailleurs, lors du dernier semestre, des enseignements spécifiques de préprofessionnalisation autour de la formalisation du Permis de Construire et plus largement du droit à la construction sont dispensés. Ils constituent cependant une mise en situation bien trop tardive de l'étudiant face aux contraintes réglementaires et administratives. Ces enseignements mériteraient d'être positionnés en fin de 1^{er} cycle.

Enfin, un stage de formation pratique de 2 mois complète l'acquisition des compétences préprofessionnelles. Aucune réelle indication n'est donnée sur la nature exacte de ces stages sinon qu'ils se déroulent pour 43% d'entre eux en Aquitaine, 40% en Gironde et pour environ 20% à l'étranger.

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation est fortement adossée aux unités de recherche qui sont : PAVE - Profession Architecture Ville et Environnement, en lien avec l'Université de Bordeaux Montaigne (Ecole doctorale (ED) SP2 sciences sociales : société, santé, décision ; CEPAGE - Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage, en lien avec Université Bordeaux Montaigne (ED 480 Montaigne-Humanités) ; RECAU, Groupe de Recherche Environnement, Conception Architecturale et Urbaine (ED 209 Sciences Physiques et de l'Ingénieur) ; ARPEGE, architecture, recherche et pratique expérimentale à la grande échelle (ED 480 Montaigne Humanités) ; GEVR - Groupe d'étude de la ville régulière (UMR/CNRS 5185 - Université Bordeaux Montaigne).

Les liens avec la formation au paysage consistent dans l'intervention de certains enseignants en 2^{ème} cycle. Les relations avec l'université ou des établissements extérieurs concernent plutôt des formations post-diplôme, sauf quelques exceptions (atelier intensif de S8 avec l'ISABTP (l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics), workshops avec Milan, propositions expérimentales IAT avec l'IEP (l'Institut d'Etudes Politiques) et HUB A+P avec l'Université Bordeaux Montaigne).

Les relations fortes de l'école avec son environnement régional et socio-professionnel contribuent à la préparation des étudiants aux réalités professionnelles, notamment pour les contrats HMONP : présence institutionnelle du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes dans les jurys de la HMONP ; liens avec les organismes HLM (Domofrance, Aquitanis notamment) ou avec des organismes comme l'agence d'urbanisme (A'URBA) ou le Groupement d'Intérêt Public Littoral.

Les échanges internationaux, avec une cinquantaine d'établissements, se traduisent par deux activités : la coopération internationale et la mobilité, étudiante et enseignante. La mobilité enseignante concerne une dizaine de départs. La mobilité étudiante implique environ 50 étudiants, essentiellement en 2^{ème} cycle, pour le départ à l'étranger. L'accueil des entrants est en augmentation, environ 60 en architecture. La coopération internationale est considérée comme un atout dans le renouvellement des enseignements, notamment dans les domaines de l'architecture et du paysage propres à l'école. Mais l'école ressent la nécessité de définir une stratégie pour donner de la cohérence à ses partenariats.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'insertion professionnelle des titulaires de DEA passe par une année de HMONP pour une partie importante mais pas majoritaire, 29 en 2013-2014 pour un total de 91 diplômés en 2012-2013. Cette formation est considérée comme l'achèvement de la formation d'architecte, même pour ceux qui n'ont pas de projet d'installation professionnelle. La poursuite en doctorat concerne 5 étudiants. Il n'est pas précisé si ces effectifs concernent seulement les inscriptions dans les formations de l'école, ou comprend les formations analogues à l'extérieur. Le nombre d'étudiants de l'école qui s'inscrit dans les masters 2 co-habilités n'est pas non plus mentionné.

Pour une majorité d'étudiants, l'école ne dispose pas d'éléments plus précis sur leur devenir après le diplôme que les résultats d'enquêtes du ministère de la culture et de la communication. Un observatoire des débouchés et un annuaire des anciens élèves, en voie de constitution, devraient y remédier.

- Pilotage de la formation

L'encadrement des étudiants est assuré dans deux cadres distincts : les domaines d'étude, pour tous les enseignements des 3 premiers semestres sauf 3 enseignements considérés comme tronc commun et les ateliers de PFE composés autour de thématiques. S'il n'est pas exclu qu'un atelier de PFE se construise autour d'un domaine d'étude, pour l'essentiel les deux logiques se succèdent dans le parcours de l'étudiant, sans lien organisé. Les jurys de semestre n'existent plus, jugés non pertinents devant la diversité des options qui multiplie les profils pédagogiques des étudiants. Des conseils par domaine d'étude auraient pu être instaurés pour assurer le suivi des 3 semestres, mais la mobilité des étudiants d'un domaine à l'autre rend difficile un travail continu. Aucun chiffre n'est fourni sur les parcours des étudiants dans les domaines d'étude et dans les PFE.

Les étudiants sont évalués individuellement par deux jurys, pour le mémoire et le PFE, sans lien entre eux (sauf en cas d'option recherche). Un bilan synthétique de l'ensemble des enseignements est donc difficile à établir, notamment pour mettre en relation les parcours personnels choisis et la qualité du PFE.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est organisée en ligne, elle semble rencontrer un succès moindre qu'en 1^{er} cycle. Les résultats obtenus ne sont pas explicités mais l'école considère que cette procédure est encore perfectible.

L'autoévaluation organisée au sein de l'établissement dans un contexte particulier, en l'absence de commission de la pédagogie et de la recherche, a néanmoins mobilisé l'ensemble des enseignants et produit des résultats riches. Ces éléments doivent maintenant être pris en compte par les instances régulières pour travailler sur le programme futur.

Dans ce cadre, la proposition du champ TPCAU (Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine), dans la logique du 1^{er} cycle, viserait à augmenter la part de tronc commun pour acquérir, à partir de cours, un bagage culturel disponible pour le travail de projet. Le projet de fin d'étude verrait son rapport de présentation transformé en une « partie théorique », appelée « mémoire de PFE ». Cette contribution prend sans doute en compte un manque de support théorique constaté dans les PFE et un manque de lien entre les domaines d'étude et le projet (alors que le séminaire et le mémoire ont justement cette vocation). Mais elle tourne le dos à l'approfondissement proposé par les domaines d'étude adossés à la recherche. Les enseignements des 3 semestres - réduits si le PFE commence en 2^{ème} année

- seraient alors considérés comme secondaires, à côté des enseignements de tronc commun énoncés comme « savoirs fondamentaux ». Cette orientation éloignerait un peu plus le PFE de l'esprit des textes règlementaires de 2005.

L'examen de la manière dont les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation ont été prises en compte amène les observations suivantes. En ce qui concerne l'articulation entre le PFE et les domaines d'étude, la réponse tient en l'affirmation répétée de la totale liberté de choix de l'étudiant. Cette vision relativement individualiste justifie également le remplacement de 200 heures d'encadrement d'un groupe par 10 heures dispensées à chacun des étudiants d'un atelier. L'apport théorique et l'approfondissement permis dans le PFE par un parcours dans un domaine d'étude sont perçus comme un danger de « tunnel » ou de « chapelle », alors même que les 3 semestres précédents ont pu être effectués dans des domaines différents. Il est donc logique que la mention recherche ne trouve pas une expression forte dans cette organisation du cursus. L'enseignement des langues étrangères est externalisé, mais un examen permet néanmoins une évaluation finale. L'encadrement des stages mobilise peu d'heures, l'école invoquant le manque de moyens. L'enjeu de la formation pratique est pourtant essentiel. La grande hétérogénéité des sites d'accueil des stagiaires doit être compensée par un suivi pédagogique réel, en lien avec le reste de l'enseignement.

Points forts :

- Les contributions à la consultation des champs disciplinaires pour l'autoévaluation.
- La richesse de l'offre à travers les domaines d'étude.
- Les liens nombreux et divers tissés avec les partenaires, notamment avec la recherche.
- L'ancrage local et régional.

Points faibles :

- L'absence d'objectifs précis pour le PFE, et l'organisation qui en découle.
- Deux approches concurrentes dans le déroulement du cycle : celle des domaines d'étude, liés à la recherche, et celle de l'architecte praticien, inspirant le PFE.
- La totale liberté de choix des étudiants, présentée comme un objectif pédagogique, et l'absence de fléchage permettant le choix d'un parcours cohérent.
- Certaines dispositions non conformes aux textes :
 - « [le PFE] s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école » art.19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation, alors que le dossier indique qu'un atelier d'encadrement de PFE peut, ou non, être rattaché à un domaine d'étude.
 - « pour tous les enseignements sont organisées une session de contrôle des connaissances à chaque fin de semestre et au moins une session de rattrapage en fin d'année, à l'exception de ceux du projet pour lesquels cette session n'existe pas. » Art.10 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements. Selon les fiches d'enseignement communiquées dans le dossier, les séminaires, certains enseignements optionnels et certains cours ne comportent pas de rattrapage.

Recommandations pour l'établissement :

L'effort de l'ENSA devrait en priorité porter sur les objectifs à définir pour le PFE et sur les moyens à trouver pour que les enseignements du 2^{ème} cycle, notamment théoriques tels que séminaires et mémoire, contribuent à la préparation d'un diplôme de haut niveau. Après un 1^{er} cycle construisant explicitement un socle commun fondamental, le 2^{ème} doit offrir à l'étudiant la possibilité d'approfondir sa culture et son savoir-faire dans un domaine d'étude choisi, dont on veillera à préserver la diversité disciplinaire nécessaire au diplôme d'architecte.

C'est sans doute par un rapprochement interdisciplinaire fondé sur les domaines d'études que le PFE pourra se nourrir des apports théoriques de la recherche. C'est sans doute aussi en faisant ainsi collaborer les équipes pédagogiques que l'école parviendra à donner une réalité à la spécificité qu'elle revendique d'une double formation à l'architecture et au paysage.

Observations de l'établissement



ELEMENTS DE REPONSE AU RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES – diplôme d'Etat d'architecte

Le rapport d'évaluation produit par les experts de l'HCERES pour le diplôme d'Etat d'architecte (DEA) de l'ensapBx présente une lecture objective de la formation et des éléments d'auto-évaluation qui ont été transmis par l'établissement. Il rend compte des progressions depuis la dernière évaluation et souligne l'intérêt de l'adossement de cette formation à la recherche ainsi que plusieurs points forts qui seront valorisés dans le prochain programme pédagogique. Les points d'amélioration font ici l'objet d'un commentaire exposant comment ils sont actuellement abordés dans l'élaboration du futur programme 2016-2020. Enfin, le présent courrier explicite les aspects réglementaires soulevés par le rapport d'expertise.

A/ Les points forts qui nourriront le futur programme

a) En premier lieu, le rapport note **les acquis importants de l'auto-évaluation** menée par l'école et notamment l'intérêt **des contributions à la consultation des champs disciplinaires**.

Le processus mis en place faisait appel à l'ensemble des acteurs et à une commission spécifique composée des professeurs, enseignants expérimentés et impliqués tant dans les activités de recherche que dans une pratique professionnelle reconnue. Cette commission a mené plusieurs axes d'expertise et a sollicité des contributions dont celles des champs disciplinaires. **Le bon fonctionnement de ce processus rend aussi compte de la capacité de l'établissement à s'inscrire dans une démarche qualité**, - à observer, analyser, diagnostiquer et améliorer son fonctionnement et ses résultats. De fait, les orientations pour le futur programme qui émanent de cette auto-évaluation sont assumées par l'établissement, y compris quand – par leur singularité et la vision qu'elles portent – elles apparaissent atypiques dans un panorama national qui a tendance à s'homogénéiser.

b) Le rapport souligne **la richesse et l'offre à travers les domaines d'études**. En effet, les domaines d'études structurent l'offre de master et fondent leur pertinence dans un adossement direct avec quatre unités de recherche de l'établissement. Cette cohérence permet d'une part un transfert évident des apports de la recherche vers la formation et, d'autre part, donne une lisibilité thématique aux domaines d'études. Cependant, comme le souligne l'auto-évaluation, cette structure montre aussi des inconvénients, notamment en cas d'évolution significative des unités de recherche et du corps enseignant. **Le futur programme tentera d'articuler la force des domaines d'études et la nécessaire souplesse d'un programme dont les acteurs évoluent et dont l'adossement scientifique relève désormais d'une stratégie d'intégration de l'activité de recherche à deux UMR CNRS.**

c) Les experts ont noté **les liens nombreux et divers tissés avec les partenaires notamment avec la recherche**. En effet, le réseau de partenariats de l'établissement est dense et se structure chaque année davantage au travers de nouvelles conventions. En matière de recherche, ces partenariats se confortent puisqu'ils permettront d'intégrer l'ensemble des activités de recherche au sein de deux

UMR-CNRS, par fusion (UMR PASSAGES) ou par association (Centre Emile Durkheim). En matière de formation, ces partenariats permettent d'une part de créer des temps d'enseignement transdisciplinaire (avec la faculté de sciences, l'ISABTP, l'institut d'Urbanisme, Sciences Po Bordeaux et l'école des Beaux-Arts de Bordeaux notamment), et d'autre part de mettre en place des masters co-accrédités avec les universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne (avec la faculté des sciences, l'institut d'Urbanisme et la faculté de Géographie). **Ainsi, ces partenariats sont la traduction concrète de l'apport de notre établissement à l'offre globale de formation et de recherche du site Aquitain et l'illustration de la capacité de nos disciplines à se nourrir des autres disciplines et à les nourrir en retour.**

d) Parmi les points forts, les experts notent enfin **l'ancrage local et régional** revendiqué et concrétisé par l'ensapBx qui se traduit notamment par de nombreuses conventions avec les collectivités territoriales, y compris dans le domaine de la recherche et de l'international. Cet ancrage, - qui n'exclut donc pas une ouverture nationale et internationale simultanée – permet notamment aux diplômés de l'établissement de comprendre et d'investir les réseaux professionnels des territoires avant la fin de leur études, facilitant ainsi efficacement leur insertion professionnelle.

Ces quatre points constituent des acquis pour la formation de l'ensapBx. Avec les orientations produites par l'établissement dans son auto-évaluation, ils servent d'ores et déjà de points d'appui pour construire le programme pédagogique 2016-2020.

B/ Les points d'amélioration en cours

Le rapport des experts identifie aussi quatre points d'amélioration dont se sont déjà saisies les instances pédagogiques depuis l'auto-évaluation et qui feront l'objet d'évolutions dans le futur programme pédagogique.

a/ Le rapport souligne **l'absence d'objectifs précis pour le PFE et l'organisation qui en découle**. Sur ce point, l'établissement s'en tient aux objectifs pour le PFE définis par l'arrêté du 20 juillet 2005 et confirme l'enjeu prioritaire qui est l'apprentissage de l'autonomie. Le projet de fin d'étude demeure un moment privilégié où l'étudiant, mis dans une effective situation d'autonomie, peut démontrer sa capacité à prendre en charge une question et un projet d'un bout à l'autre. Après cet exercice final, le diplôme viendra certifier cette « maîtrise de la conception » et l'organisation du PFE vise précisément à évaluer l'acquisition de cette compétence. **Bien entendu, l'ensapBx a mis en place des dispositifs permettant d'encadrer cette autonomie et notamment d'accompagner à leur niveau les étudiants qui le souhaitent ou le nécessitent.** Dans la pratique, ce cadre mérite sans doute d'être davantage formalisé et lisible dans la grille pédagogique elle-même. Des évolutions dans ce sens sont donc actuellement à l'étude pour le futur programme 2016-2020.

b/ A propos de l'organisation du DEA, le rapport semble déceler **deux approches concurrentes dans le déroulement du cycle : celle des domaines d'étude, liés à la recherche, et celle de l'architecte praticien, inspirant le PFE.** Il convient d'éclairer cette interprétation de concurrence dans le déroulement du cycle en rappelant que la recherche et la pratique sont les deux sources principales de renouvellement de la pédagogie dans les ENSA et que l'une ne prime pas sur l'autre mais les deux se fécondent. Le cycle de DEA, qui a simultanément pour objet d'initier à la recherche et de préparer à la pratique mêle donc naturellement ces deux aspects. A l'ensapBx, le domaine d'études se définit jusqu'ici par une thématique singulière (généralement liée à un axe de recherche de l'école) et trois modes d'enseignement articulés (atelier de projet, séminaire et cours) durant trois semestres consécutifs (du S7 au S9). A cette structure verticale, succède effectivement un PFE « libre ». Mais il est inexact d'affirmer que le PFE relèverait de la pratique seule (pour preuve, les nombreux PFE mention recherche soutenus chaque année) ou que les domaines d'études sont uniquement issus de

la recherche (ils permettent tout autant les connexions avec les enjeux professionnels, tant en atelier de projet dont les sujets choisis relèvent souvent de l'actualité territoriale que dans les cours et séminaires).

Par exemple, si le domaine d'études D « environnement, architecture et ville durable » partage effectivement des enseignements avec le master « ambiance et confort pour l'architecture et l'urbanisme » de l'université de Bordeaux, formation dans laquelle les chercheurs de l'unité de recherche GRECAU (« Groupe de recherche environnement, conception architecture et urbanisme ») sont très investis ; simultanément les ateliers de projet du même domaine d'études développent des problématiques liées à la construction durable, en liaison avec la filière bois réunie au sein du pôle de compétitivité Xylofutur.

c/ En complément de la remarque précédente, le rapport d'expertise s'interroge sur **la totale liberté de choix des étudiants, présentée comme un objectif pédagogique, et l'absence de fléchage permettant le choix d'un parcours cohérent.** Comme cela vient d'être indiqué, l'ensapBx a structuré son 2eme cycle autour de 4 domaines d'études, constituant autant de parcours verticaux identifiés. L'étudiant peut effectivement réorienter son choix après le 1^{er} semestre (S7) vers un autre domaine. La réalité est qu'ils sont moins de 2% à le faire dans le courant de la 1ere année de master, moins de 5% au passage en 2eme année. La cohérence des domaines d'études est bien lisible pour les étudiants qui font majoritairement le choix de rester dans un domaine d'études.

Ainsi, bien que le fléchage ne soit pas impératif dans le règlement des études, la cohérence du programme pédagogique et de l'offre thématique des domaines d'études semble être suffisante pour générer des parcours cohérents.

La faible lisibilité des parcours perçue par les experts relève selon notre propre évaluation davantage de l'importante mobilité internationale concentrée en 1^{ère} année de DEA et de l'absence de lien explicite entre PFE et domaines d'études que de la lisibilité des parcours eux-mêmes. **Le prochain programme pédagogique proposera donc d'améliorer ces points en étalant les mobilités internationales dès le premier cycle et en proposant une articulation entre domaines d'études et PFE.**

C/ Conformité du programme

Le rapport des experts indique que certaines dispositions du diplôme d'Etat d'architecte leur apparaissent non conformes aux textes :

a) « Le PFE s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école » art. 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005, alors que le programme de l'ensapBx indique qu'un atelier d'encadrement de PFE peut, ou non, être rattaché à un domaine d'études.

→ L'encadrement du PFE à l'ensapBx est organisé dans une seule unité d'enseignement. La plupart des enseignants se regroupent par 2, 3, 4 ou 5 directeurs d'études et proposent un encadrement individuel groupé qui répond à la diversité et à la richesse des sujets choisis par les étudiants. Si le lien avec les domaines d'études n'est effectivement pas explicite (au sens où l'unité d'enseignement ne distingue pas les groupes relevant de tel ou tel domaine d'études et où tous les directeurs d'études ne sont pas nécessairement inscrits dans un domaine d'études) il est évident que les sujets choisis se nourrissent de la culture acquise précédemment dans les domaines d'études et que chaque étudiant choisit son directeur d'études en lien avec cette thématique. **Le futur programme s'attachera donc à expliciter cette relation implicite qui a l'avantage de favoriser l'autonomie de pensée des étudiants dans cette phase du PFE.**

b) « pour tous les enseignements sont organisées une session de contrôle des connaissances à chaque fin de semestre et au moins une session de rattrapage en fin d'année, à l'exception de ceux du projet pour lesquels cette session n'existe pas », art. 10 de l'arrêté du 20 juillet 2005. Selon les fiches d'enseignement, les séminaires, certains optionnels et certains cours ne comportent pas de rattrapage.

→ Il convient de préciser que l'absence de rattrapage ne concerne que les TD dits « d'ouverture », dont l'objectif est la sensibilisation à la diversité des métiers de l'architecture (en S7 et en S8). Proches des pratiques professionnelles, ces enseignements adoptent **une logique pédagogique de projet** : un projet scénographique, un projet de médiation, un projet de design etc. Ceci explique pourquoi les modalités d'évaluation sont celles de l'atelier de projet mentionné par les textes (à savoir du TD en contrôle continu et non un examen suivi d'une session de rattrapage). L'argument de l'absence de rattrapage dans des enseignements ciblés est donc pleinement pédagogique et légitimé par l'article 10 de l'arrêté susvisé. **Pour être plus explicite, le futur programme énoncera la forme pédagogique du projet dans les enseignements privés de rattrapage.**

Les éléments ci-dessus ne visent pas tant à répondre aux remarques émises par les experts qu'à éclairer les questions qu'ils soulèvent et mettre en évidence la prise en compte de ces questions par les acteurs de l'établissement. Pour autant, l'ensapBx construit son programme pédagogique à partir d'un positionnement qu'elle considère singulier et qui amène à revendiquer des solutions peu communes dans le réseau des ENSA, solutions qu'il convient sans doute de mieux expliciter. Ainsi, l'établissement prend acte des remarques et des recommandations du rapport d'expertise et construira le programme pédagogique pour la période 2016-2020 à partir de ces éléments et de sa propre évaluation formulée en février 2015.

Talence le 21 septembre 2015

Martin CHENOT, directeur

